

[Le Web](#)[Les vidéos](#)

## AERIEN : ATTENDENT-ILS UN DESASTRE ?



A la rubrique « tout me donne raison » on peut ajouter le choix des militaires pour l'achat de drones, domaine où la France et l'Europe ont une quinzaine d'années de retard (ils se fournissent chez les Américains). La DGA a choisi le futur Patroller de Safran ([boursier.com](http://boursier.com) / [Reuters](http://Reuters)). Et Airbus Group (ex-EADS, European Aeronautic **Defence** and Space company), champion autoproclamé de l'avion sans pilote ? Inexistant !

Chez Airbus, ils croient encore qu'il vont réussir l'avion de ligne sans pilote, avec les passagers dans le rôle des cobayes, pour transférer ensuite la technologie dans le domaine militaire. C'est stupide et criminel.

Il est depuis quelque temps incontestable qu'Airbus est dans une impasse technologique. Ce simple constat impose une décision. Poursuivre dans la même voie ou bien admettre qu'il est nécessaire de corriger la trajectoire. Au prix d'un gros coup de marche arrière si nécessaire. Après des dizaines de petites reculades.

En effet, il apparaît maintenant qu'à la suite d'un audit, l'US Department of Transportation (ministère des Transports des Etats-Unis) a la gentillesse, après quelques critiques visant la FAA (administration fédérale de l'aviation civile), de mettre sur la table ce qui sera exigé prochainement (1).

Qui peut encore contester le fait que tout me donne raison sur tout dans l'histoire mondiale de l'aéronautique civile et militaire de ces trente dernières années ? Qui peut encore contester le fait qu'au vu du rapport du DoT (1) il va falloir continuer à me donner encore plus raison ? Doit-on attendre un nouveau crash inutile ?

### Que font les pouvoirs publics ?

Si Airbus vendait de l'amiante ou des poches de produit sanguin pour transfusion et non des avions, que feraient ses dirigeants ? Peut-on imaginer les entendre dire autre chose que « notre produit est bon, on en vend, c'est très bien, il faut continuer » ? N'appartient-il pas aux pouvoirs publics de contrôler tout cela ? Surtout quand il est de plus en plus évident que le mur est devant !

Et des magistrats hors-la-loi, "voyous" (comme dirait Valls), faussaires, escrocs, continuent dans l'enquête sur l'AF447 Rio-Paris à s'enfermer dans une caricature d'affaire Dreyfus pour enfoncer l'équipage décédé. Et ils continuent à me pourchasser pour me jeter en prison. C'est à lire en pages 2 à 4 de ce PDF.

./...

**Courriel envoyé le 11 janvier 2016**

Tous les destinataires sont déjà en possession des documents utiles, qui leur ont été transmis. Le fichier PDF joint au courriel ci-dessous est disponible en ligne (446 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-subornation-de-temoin-complements-norbert-jacquet-11-janvier-2016.pdf>

**De :** norbert jacquet <norbertjacquet@yahoo.fr>  
**À :** "alain.christnacht@justice.gouv.fr" <alain.christnacht@justice.gouv.fr>  
**Cc :** "robert.gelli@justice.gouv.fr" <robert.gelli@justice.gouv.fr>; "chantal.arens@justice.fr" <chantal.arens@justice.fr>; HAYAT Jean-Michel <jean-michel.hayat@justice.fr>; MOLINS François <francois.molins@justice.fr>; DEGERMANN Véronique <veronique.degermann@justice.fr>; PORTERIE Frédérique <frederique.porterie@justice.fr>; "jean-marc.coquentin@justice.fr" <jean-marc.coquentin@justice.fr>; QUINTARD Jean <Jean.Quintard@justice.fr>  
**Envoyé le :** Lundi 11 janvier 2016 9h26  
**Objet :** Accident AF447 Rio-Paris : compléments relatifs à la subornation de témoin

A l'attention de Monsieur **Alain Christnacht**, Directeur de cabinet de Madame la Garde des Sceaux.  
Copie à Mesdames et Messieurs :

- **Robert Gelli**, Directeur des affaires criminelles et des grâces,
- **Chantal Arens**, Première Présidente de la Cour d'Appel de Paris,
- **Jean-Michel Hayat**, Président du Tribunal de grande instance de Paris,
- **François Molins**, Procureur de la République (TGI Paris)
- **Véronique Degermann, Frédérique Porterie, Jean-Marc Coquentin, Jean Quintard**, procureurs adjoints (TGI Paris).

Instruction pénale pour homicides involontaires, accident du vol Rio-Paris (TGI Paris)  
N° Parquet : 09.154.0822/1  
N° Instruction : 2369/09/52

**PJ (PDF - 446 Ko) : "af447-subornation-de-temoin-complements-norbert-jacquet-11-janvier-2016.pdf"**

Monsieur le Directeur,

Par le fichier au format PDF joint j'ai l'honneur de porter à votre connaissance dans l'enquête en référence des faits complémentaires relatifs à la subornation de témoin.

Dans cette enquête certains actes, qui tombent sous le coup des lois pénales, sont établis. Les qualifications *a minima* sont incontestables : violations du code de procédure accompagnées de l'établissement de faux, usage de faux, escroquerie, subornation de témoin. Certains auteurs sont identifiés. Il importe peu que le dossier d'instruction erre à l'insu des parties civiles entre la Cour d'appel et la Cour de cassation. Les violations de la loi doivent cesser. Les coupables doivent être poursuivis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

**Courriel envoyé le 8 janvier 2016**

**De :** norbert jacquet <norbertjacquet@yahoo.fr>

**À :** "alain.christnacht@justice.gouv.fr" <alain.christnacht@justice.gouv.fr>

**Cc :** "robert.gelli@justice.gouv.fr" <robert.gelli@justice.gouv.fr>; "chantal.arens@justice.fr" <chantal.arens@justice.fr>; HAYAT Jean-Michel <jean-michel.hayat@justice.fr>; MOLINS François <francois.molins@justice.fr>; DEGERMANN Véronique <veronique.degermann@justice.fr>; PORTERIE Frédérique <frederique.porterie@justice.fr>; "jean-marc.coquentin@justice.fr" <jean-marc.coquentin@justice.fr>; QUINTARD Jean <Jean.Quintard@justice.fr>

**Envoyé le :** Vendredi 8 janvier 2016 11h33

**Objet :** Justice politique (FN) et justice pour les victimes (infractions continues)

A l'attention de Monsieur **Alain Christnacht**, Directeur de cabinet de Madame la Garde des Sceaux.  
Copie à Mesdames et Messieurs :

- **Robert Gelli**, Directeur des affaires criminelles et des grâces,
- **Chantal Arens**, Première Présidente de la Cour d'Appel de Paris,
- **Jean-Michel Hayat**, Président du Tribunal de grande instance de Paris,
- **François Molins**, Procureur de la République (TGI Paris)
- **Véronique Degermann**, **Frédérique Porterie**, **Jean-Marc Coquentin**, **Jean Quintard**, procureurs adjoints (TGI Paris).

Instruction pénale pour homicides involontaires, accident du vol Rio-Paris (TGI Paris)

N° Parquet : 09.154.0822/1

N° Instruction : 2369/09/52

Monsieur le Directeur,

La justice manifeste un certain empressement à l'encontre du Front national et ses dirigeants. Le parquet a diffusé hier un communiqué relatif à de nouvelles poursuites visant Madame Le Pen (1).

Parallèlement, dans l'enquête sur la tragédie du vol AF447 Rio-Paris des magistrats et des avocats violent outrageusement les lois en toute impunité : violations du code de procédure pénale, établissement et usage de faux, escroquerie, subornation de témoin... Les conséquences de ces actes sont dramatiques. Tout le monde peut comprendre ce qu'il en est (1).

Les documents que j'ai portés à votre connaissance, également disponibles sur le Web (1), ne laissent aucune place au doute sur les faits et les qualifications pénales *a minima*. Il importe peu que le dossier de l'instruction erre à l'insu des parties civiles entre la Cour d'appel et la Cour de cassation. Les infractions constatées (violation du code de procédure pénale, usage de faux, escroquerie, **subornation de témoin**), présentent un **caractère permanent**. Il doit y être mis fin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

(1) [Justice politique \(Front national\) et justice pour les victimes | Norbert Jacquet](#)



**Justice politique (Front national) et justice pour les vic...**

A la suite d'une dénonciation floue émanant d'un organisme étatique, alo...

Afficher sur norbert-jacquet.jacno.com

Aperçu par Yahoo

**Courriel envoyé le 29 décembre 2015 au président du tribunal de Paris**

Le fichier PDF joint au courriel ci-dessous est disponible en ligne (136 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-etablissement-et-usage-de-faux-et-plus-norbert-jacquet-27-decembre-2015.pdf>

**De :** norbert jacquet <norbertjacquet@yahoo.fr>  
**À :** HAYAT Jean-Michel <jean-michel.hayat@justice.fr>  
**Envoyé le :** Mardi 29 décembre 2015 16h26  
**Objet :** Etablissement et usage de faux, escroquerie, subornation de témoin

Instruction pénale pour homicides involontaires, accident du vol Rio-Paris (TGI Paris)  
N° Parquet : 09.154.0822/1  
N° Instruction : 2369/09/52

**PJ (PDF - 136 Ko) : "af447-etablissement-et-usage-de-faux-et-plus-norbert-jacquet-27-decembre-2015.pdf"**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête en référence, vous m'avez écrit le 10 décembre 2014. Vous veilleriez à ce qu'une réponse soit apportée par le magistrat instructeur aux familles de victimes ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial. Il n'en a rien été. Ces familles restent dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure. Il en est ainsi depuis trois ans et demi. Les seules informations dont elles disposent sont celles qu'elles découvrent par hasard dans les médias, floues, incomplètes, parfois contradictoires, et celles qui peuvent être recueillies par des moyens détournés.

Des vies humaines sont inutilement en danger en raison d'actes illégaux commis dans cette enquête.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance par le fichier au format PDF joint, l'état actuel de la procédure. Outre les violations du code de procédure pénale, un magistrat, ou plusieurs, et des avocats ont établi des faux au sens des articles 441-1 et suivants du code pénal et ils en ont usé. Ces falsifications ont entre autres permis une escroquerie, au sens des articles 313-1 et suivants du code pénal, ayant profité à certains des faussaires ou leurs complices. Plusieurs membres de cette bande organisée se livrent en outre à des actes de subornation de témoin (article 434-15 du code pénal). En effet, ils me font rechercher pour me faire enfermer, alors que mon seul tort est de dire la vérité et d'aider les familles de victimes. Il en est ainsi malgré une plainte pour subornation de témoin, régulièrement renouvelée, émanant de familles de victimes, qui ont demandé mon audition comme témoin et sachant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

**Réponse automatique reçue**

**De :** HAYAT Jean-Michel <Jean-Michel.Hayat@justice.fr>  
**À :** norbert jacquet <norbertjacquet@yahoo.fr>  
**Envoyé le :** Mardi 29 décembre 2015 16h28  
**Objet :** Réponse automatique d'absence du bureau : Etablissement et usage de faux, escroquerie, subornation de témoin

je serai absent jusqu'au 4 janvier 2016.

En cas d'urgence, je vous invite à prendre l'attache de M. Lionel BARFETY au secrétariat général de la présidence ou de laisser un message au 01.44.32.61.30.